

الشركة التونسية لصناعات التكرير

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE RAFFINAGE



APPEL D'OFFRES N° 42927/16

**PROJET D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU  
PARC DE STOCKAGE DE GPL SOUS TALUS.**

La Société Tunisienne des Industries de Raffinage se propose de lancer un appel d'offres pour le choix d'un Entrepreneur Général pour l'achèvement du projet de construction d'un nouveau parc de stockage de GPL sous talus composé de 6 réservoirs d'une capacité globale de 6240 m<sup>3</sup> et son intégration dans les installations existantes de la raffinerie de Bizerte.

Les prestations mises à la charge de l'Entrepreneur Général comprennent l'ensemble des études, fournitures, transport, travaux, essais, services, etc. ... qui doivent être exécutés et fournis pour la réalisation clé en main de l'ouvrage conformément aux dispositions du cahier des charges.

Le soumissionnaire doit être une Entreprise Générale ayant des références dans la réalisation des projets industriels dans le domaine des hydrocarbures (pétrole et gaz), de la chimie ou de la pétrochimie et doit avoir achevé de façon satisfaisante, depuis le 1er janvier 2008 jusqu'à la date de remise des offres, des contrats EPC (au minimum deux) dont la somme des montants ( $MT=\Sigma mi$ ) est supérieure ou égale à 60 millions de dinars ou équivalent, étant précisé que :

- a) Seuls les contrats EPC dont le montant est supérieur ou égal à 10 millions de dinars ou équivalent seront pris en compte.
- b) Le soumissionnaire doit avoir exécuté au moins un contrat EPC d'un montant  $m \geq 20$  millions de dinars ou équivalent. En cas de participation en groupement, cette condition doit être satisfaite par chaque membre du groupement.
- c) Les contrats EPC qui seront pris en compte sont les contrats du soumissionnaire pour exécuter des prestations multidisciplinaires comprenant plusieurs corps de métiers (Génie civil, tuyauterie, instrumentation, etc. ...).
- d) Un contrat EPC est un contrat comprenant des Etudes, l'approvisionnement (Procurement) des équipements et matériels et la Construction et réalisé dans le domaine des hydrocarbures (pétrole et gaz), de la chimie ou de la pétrochimie.

Les soumissionnaires intéressés, peuvent retirer les cahiers des charges auprès du Bureau d'Ordre Central STIR - Bizerte, à partir du **25/08/2017** contre le paiement d'une somme de **500 Dinars non remboursable**.

Les offres doivent parvenir sous plis fermé, par voie postale et recommandés, ou par rapide poste ou être déposées directement au Bureau d'Ordre Central de la STIR sise à Zarzouna - Bizerte contre décharge au nom du **Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés-**

**STIR- BP : 45/46 Zarzouna Raffinerie, 7021 Bizerte, Tunisie** et ce au plus tard le **Judi 23 Novembre 2017 à 12H00**.

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions de l'appel d'offres et doivent être placées sous trois (3) enveloppes comme suit:

1. Une enveloppe extérieure sur laquelle ne sera marquée que l'adresse de la STIR avec la mention (**A ne pas ouvrir : Appel d'Offres N° 42927 /16 PROJET D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PARC DE STOCKAGE GPL SOUS TALUS**) et comportant la caution provisoire, sous peine de rejet de l'offre, d'un montant égal à **deux cent milles Dinars Tunisiens (200 000 DT)** ainsi que les pièces constituant le dossier administratif et les deux enveloppes suivantes :
2. **Une enveloppe (A)** portant la mention "**Offre technique**" contenant la proposition technique sans aucune indication des prix conformément aux dispositions de **l'article 10.2** du cahier des conditions de participation à l'appel d'offres.
3. **Une enveloppe (B)** portant la mention "**Offre financière**" contenant toutes les pièces énumérées à **l'article 10.3** du cahier des conditions de participation à l'appel d'offres.

Toute offre parvenant à la STIR après la date fixée pour la remise des offres ne sera pas prise en considération.

Il est à noter que la séance d'ouverture des offres techniques et financières est publique et se tiendra le **Judi 23 Novembre 2017 à 14H00** au siège de la STIR à Bizerte à l'adresse suivante : **«7021, Zarzouna Raffinerie »**

Les pièces constituant le dossier administratif se présentent comme suit :

1. L'attestation relative à la situation fiscale prévue par la législation en vigueur valable à la date limite de réception des offres pour les soumissionnaires résidents.
2. Un certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale pour les soumissionnaires résidents.
3. Un certificat de non faillite, de redressement judiciaire ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine pour les soumissionnaires non résidents en Tunisie.
4. Un extrait du registre de commerce pour les soumissionnaires résidents ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine, pour les soumissionnaires non résidents en Tunisie.
5. Une déclaration sur l'honneur présentée par les soumissionnaires spécifiant leur engagement de n'avoir pas fait et de ne pas faire par eux-mêmes ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de son exécution pour les soumissionnaires résidents et les soumissionnaires non résidents.
6. Les états financiers des 3 derniers exercices certifiés. Les états financiers du dernier exercice doivent contenir une note relative à tous les engagements hors bilan de

l'Entrepreneur Général (principalement un état sur les marchés en cours ainsi que le degré de leur avancement en termes d'exécution et de recouvrement) pour les soumissionnaires résidents et les soumissionnaires non résidents.

7. Les documents d'appel d'offres paraphés, signés et portant le cachet humide du soumissionnaire sur toutes les pages pour les soumissionnaires résidents et les soumissionnaires non résidents.

En cas de participation sous forme de groupement :

- Chaque membre du groupement doit fournir les pièces administratives énumérées ci-dessus **(de 1 à 7)**
- Une convention de groupement avec désignation du mandataire chef de file, devra être signée et légalisée par tous les entrepreneurs et/ou sociétés du groupement.
- Les documents d'appel d'offres doivent être paraphés, signés et portant les cachets humides de tous les membres du groupement sur toutes les pages.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant **cent vingt (120) jours** à compter du jour suivant celui de la date limite de la réception des offres à la STIR.

**NB : - La STIR se réserve le droit d'exiger d'autres pièces annexes ayant trait au dossier d'appel d'offres.**

**- Toutes ces pièces doivent être établies, à défaut d'original, en copies certifiées conformes aux originaux (les copies scannées ne sont pas acceptées).**